

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE GOLF

L'Ecole de Golf est **une structure de l'Association Sportive qui fonctionne en synergie avec le golf Blue Green de Rennes**. L'enseignement du golf est assuré par des enseignants.

Des **A.S.B.C.** (Animateurs Sportifs Bénévoles du Club) participent à la formation sous l'autorité pédagogique des enseignants et sous la responsabilité du Président de l'association ; dans l'ensemble, ils sont attachés à un groupe.

La formation est assurée dans le cadre du sport de loisir ET de compétition, le mercredi ou le samedi au sein de groupes constitués à cet effet, en fonction de l'âge, du niveau et du potentiel.

Un programme trimestriel par groupe est composé, affiché et mis sur le site de l'AS.

L'Ecole de Golf est signataire de la Charte des Ecoles de Golf de la Fédération Française de Golf (FFG)

Les objectifs :

Les objectifs de l'Ecole de Golf :

- Apprendre à aimer le golf dans un climat de sécurité et de progrès à son rythme en s'appropriant les valeurs du sport.
- Initier et préparer à la compétition sportive.
- Accompagner et perfectionner les compétiteurs.
- Assurer l'évaluation des capacités golffiques des jeunes en s'aidant des tests d'apprentissage et d'évaluation définies par la FFG (carnets, drapeaux etc)

Le règlement :

Le règlement intérieur de l'Ecole de Golf et de Blue Green se base sur des règles simples et admissibles par tous.

L'inscription prise par la famille ne sera validée qu'après la signature de la charte, faisant partie du dossier d'inscription par les 2 parents ou représentants légaux

Ladite signature vaut adhésion au contenu des règlements intérieurs pour le jeune et sa famille.

Pour être membre de l'Ecole de Golf de Rennes-St Jacques, il faut être membre de l'Association Sportive et licencié FFG (ces formalités sont demandées et incluses dans le dossier d'inscription).

AUCUN REMBOURSEMENT DE COTISATION ne sera effectué APRES L'INSCRIPTION, A AUCUN MOMENT DE LA SAISON ET POUR QUELQUES RAISONS QUE CE SOIT MEME POUR LE CAS OU LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPRENANT LA CHARTRE NE PORTE QUE LA SIGNATURE DE L'UN DES PARENTS OU REPRESENTANT LEGAL

Le programme de l'Ecole :

Les infrastructures du club sont privilégiées pour l'enseignement dispensé par l'Ecole de Golf les mercredi et samedi.

Une ou plusieurs heures de cours minimum par semaine (en fonction des groupes), à partir des mois de septembre ou octobre à juin (en fonction du rythme scolaire), sont dispensées par un enseignant de golf diplômé (ou en formation) assisté d'une équipe de bénévoles, lesquels animent les parcours et ateliers d'entraînement en fonction des cours dispensés par l'enseignant et sur les consignes de ce dernier.

Les horaires sont affichés pour un programme déterminé par trimestre scolaire et plus précisément au début de chaque séance du mercredi.

Un prêt de matériel pour les débutants est possible pour commencer (pour emprunter le matériel mis à disposition, il faut être présent 10 minutes avant le début de chaque séance et « l'emprunteur » a l'obligation de le rendre **propre** en fin de séance).

Les balles de practice, gratuites, sont fournies sous le contrôle de l'enseignant pendant la durée de son enseignement.

L'accès aux parcours est gratuit pendant les horaires de l'Ecole de Golf.

La participation aux compétitions du Club en fonction de l'âge, du drapeau ou de l'index est vivement conseillé.

Un panneau de communication, pour se tenir informé de la vie de l'Ecole de Golf et du club, est situé dans le hall d'entrée du club.

Le passage des drapeaux, prévu au programme, **jalonne** le parcours du jeune golfeur et donne **objectivement son niveau**. *Le drapeau blanc ouvre à la compétition.*

Des compétitions sont organisées dans l'année. La participation est **obligatoire**, sauf empêchement (scolaire, santé ...).

Pour les drapeaux et les compétitions, il faut S'INSCRIRE A L'AVANCE, dans le hall du Club, afin d'en permettre l'organisation.

Les engagements des élèves dépendant de l'Ecole de Golf :

L'assiduité :

C'est la condition essentielle pour un bon entraînement : la présence au cours est **OBLIGATOIRE** ainsi qu'aux épreuves d'évaluation et de compétition proposées durant l'année au sein du club.

Toute absence doit être signalée à l'avance par téléphone à l'Association Sportive.

Les cours ont lieu même en cas de mauvais temps (à l'exception des grands froids) ; en cas d'annulation l'Association Sportive préviendra les parents.

Le respect des horaires :

Les cours sont encadrés par les enseignants et à l'expiration des cours dispensés, les bénévoles poursuivent l'activité définie par les enseignants ; les élèves doivent y être présents au même titre que les heures d'enseignement.

Le bénévole a autorité sur le groupe qu'il encadre sous couvert de l'enseignant.

A chaque séance, se présenter devant le bureau de l'Association Sportive qui sera le point de rassemblement pour signaler sa présence, **ou bien se placer devant les pancartes nominatives de chaque groupe.**

Au début des cours, les élèves doivent être accompagnés devant le bureau de l'Association Sportive, et à la fin des cours et heures de bénévoles, les enfants attendent au « club-house » la personne qui doit venir les rechercher ; **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT A CHAQUE ELEVE DE SORTIR DE L'ENCEINTE DU GOLF POUR ALLER SUR LE PARKING. L'AS ET BLUE GREEN SE DECHARGENT DE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PROBLEME DES LA FIN DES COURS A PARTIR DE 17H.**

L'ATTENTE SUR LE PARKING EST DANGEREUSE ET INTERDITE

Documents demandés :

La licence FFG, un certificat médical **ANNUEL** de « non contre-indication » à la pratique du golf hors et en compétition.

Tout antécédent médical ou contre-indication doit être signalé sur la fiche d'inscription à l'école de Golf

Un nouveau certificat est à renouveler en janvier de chaque année civile. Il est imposé par la FFG et **obligatoire** pour les compétitions .

Le matériel :

Les jeunes doivent venir en cours avec le matériel et indépendamment des clubs, sac et chariot, savoir :

- le carnet du jeune golfeur (remis gratuitement en début d'année et facturé 5 € en cas de perte).
C'est le guide AVEC le dépliant comportant les règles essentielles de golf.
- de quoi écrire.
- au moins 6 balles.
- 1 relève-pitch, 1 marque balle, des tees.
- de quoi boire et éventuellement une collation (barre énergétique ...).

Les balles de practice sont la propriété de Blue Green et doivent rester sur le practice.

Les sceaux de balles vides doivent être rapportés près de la machine à distribution de balles.

La tenue :

Dans un souci de respect de chacun le comportement, le langage et la tenue vestimentaire doivent être corrects et chacun doit respecter les règles de golf et l'étiquette.

Il faut privilégier les sous-vêtements chauds aux anoraks qui empêchent les mouvements.

Toute personne doit avoir la tête découverte à l'intérieur du Club -House.

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité absolue.

Les téléphones portables, baladeurs et autres appareils du même genre doivent être rangés dans le sac et pour le moins en mode silence pendant les cours.

Le respect des personnes :

Les membres de l'école sont tenus à la correction de ton, de propos et au respect d'autrui à commencer celui du moniteur ou des bénévoles.

Le respect étant une base fondamentale au golf tout manquement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Ecole de Golf.

Utilisation des infrastructures :

Les jeunes peuvent et doivent venir s'entraîner en dehors des heures de l'Ecole de Golf ; dans tous les cas, les accès au parcours sont réglementés par Blue Green.

Les jeunes qui ne sont pas « golfiquement » autonomes (non classés, sans drapeau...) doivent être accompagnés par un adulte.

L'étiquette doit être respectée : **aucun fait de triche durant une compétition, de mauvais comportement et de non respect des autres personnes ne sera toléré**

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du droit à l'image et en cas de publication de photographies sur le site de l'Association Sportive, il est demandé de bien vouloir donner ou pas votre autorisation (merci de bien vouloir cocher votre choix)

OUI NON

NOM : (père) Prénom :

Profession :

et

NOM : (mère) Prénom :

Profession :

parents du jeune : (nom /prénom) Né à le

Tous les **deux parents représentants légaux**

reconnaissent avoir pris connaissance de la Charte de fonctionnement de l'Ecole de Golf
autorisent les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Club de Golf Blue Green Rennes et de l'Association Sportive à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom prénom) né à le

soit orienté vers une structure hospitalière (clinique privée ou CHU)

Le club (et/ou l'école) s'efforceront de prévenir le ou les représentants légaux dans les meilleurs délais aux numéros suivants (**merci d'écrire les chiffres LISILEMENT**)

N° de domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de joindre le ou les représentants légaux.....

(nom et prénom, adresse, et n° de téléphone fixe et portable)

M.....

Domicile.....

N°tel domicile.....

N° tel portable.....

Observations éventuelles :

.....
.....

Fait à

Le

Signature obligatoire d'au moins 1 parent ou représentant légal

Mettre la mention « pris connaissance »

Signature (père)

Mettre la mention « pris connaissance »

Signature (mère)

Signature du jeune golfeur

Association Sportive Le Temple du Cerisier 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Tél : 02 99 30 73 73 Fax : 02 99 30 10 25

asgolfrennes@wanadoo.fr – www.golfderennes.net